*KURUKAN FUGA*

*La Revue Africaine des Lettres, des Sciences Humaines et Sociales*

QUATORZIEME NUMERO DE LA REVUE AFRICAINE DES LETTRES, DES SCIENCES

KURUKAN FUGA
VOL : 4-N°14 JUIN 2025

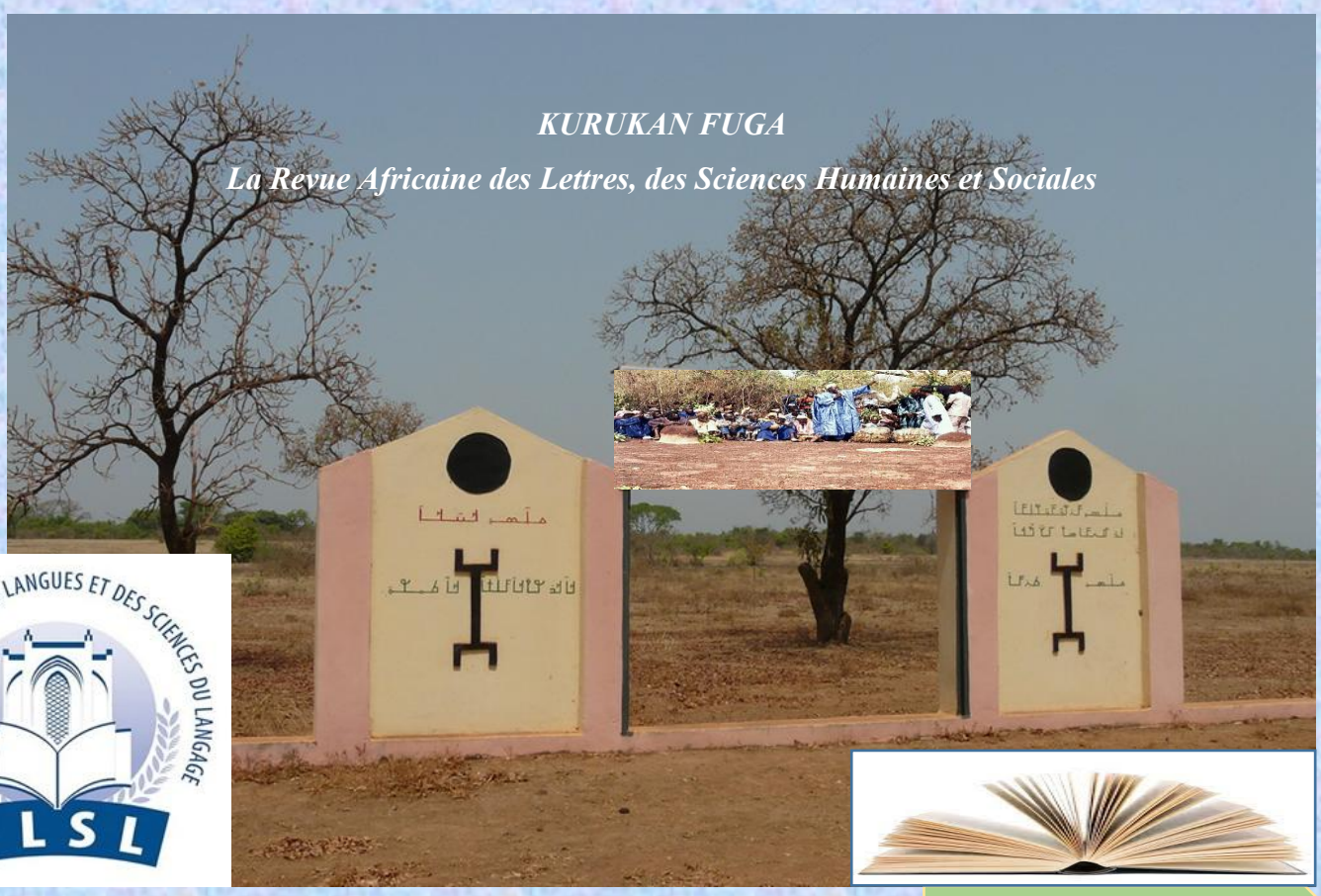


ISSN : 1987-1465

Website : http://revue-kurukanfuga.net

E-mail : revuekurukanfuga2021@gmail.com

VOL : 4-N°14 JUIN 2025

Bamako, Juin 2025

# *KURUKAN FUGA*

**La Revue Africaine des Lettres, des Sciences Humaines et Sociales**

**ISSN : 1987-1465**

**E-mail : revuekurukanfuga2021@gmail.com**

**Website : http://revue-kurukanfuga.net**

**Links of indexation of African Journal Kurukan Fuga**

| COPERNICUS | MIR@BEL | CROSSREF | SUDOC | ASCI | ZENODO |
|---|---|---|---|---|---|
| | | | | | |
| https://journals.indexcopernicus.com/search/details?id=129385&lang=ru | https://reseaumirabel.info/revue/19507/Kurukan-Fuga | https://search.crossref.org/search/works?q=kurukan+fuga&from_ui=yes | https://www.sudoc.abes.fr/cbs/xslt//DB=2.1/SET=4/TTL=1/SHW?FRST=5 | https://ascidatabase.com/masterjournallist.php?v=16126 | https://zenodo.org/communities/rkf/records?q=&l=list&p=1&s=10&sort=newest |



***DIRECTEUR DE PUBLICATION***

- *Prof. MINKAILOU Mohamed (Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali)*

***REDACTEUR EN CHEF***

- *Prof. COULIBALY Aboubacar Sidiki (Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali) -*

***REDACTEUR EN CHEF ADJOINT***

- *SANGHO Ousmane, **Maitre de Conférences** (Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali)*

***COMITE DE REDACTION ET DE LECTURE***

- SILUE Lèfara, Maitre de Conférences, (Félix Houphouët-Boigny Université, Côte d'Ivoire)
- *KEITA Fatoumata,* Maitre de Conférences *(Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako)*
- *KONE N'Bégué,* Maitre de Conférences *(Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako)*
- *DIA Mamadou,* Maitre de Conférences *(Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako)*
- *DICKO Bréma Ely,* Maitre de Conférences *(Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako)*
- *TANDJIGORA Fodié,* Maitre de Conférences *(Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali)*
- *TOURE Boureima,* Maitre de Conférences *(Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali)*
- *CAMARA Ichaka,* Maitre de Conférences *(Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali)*

- *OUOLOGUEM Belco,* Maitre de Conférences *(Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako)*
- *MAIGA Abida Aboubacrine,* Maitre-Assistant *(Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali)*
- DIALLO Issa, *Maitre de Conférences* (Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali)
- KONE André, *Maitre de Conférences* (Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali)
- DIARRA Modibo, *Maitre de Conférences* (Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali)
- MAIGA Aboubacar, *Maitre de Conférences* (Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali)
- DEMBELE Afou, *Maitre de Conférences* (Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali)
- *Prof. BARAZI Ismaila Zangou* (Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali)
- Prof. N'GUESSAN Kouadio Germain (Université Félix Houphouët Boigny)
- Prof. GUEYE Mamadou (Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako)
- Prof.TRAORE Samba (Université Gaston Berger de Saint Louis)
- Prof.DEMBELE Mamadou Lamine (Université des Sciences politiques et juridiques de Bamako,Mali)
- Prof.CAMARA Bakary, (Université des Sciences politiques et juridiques de Bamako,Mali)
- SAMAKE Ahmed,Maitre-Assistant (Université des Sciences politiques et juridiques de Bamako,Mali)
- *BALLO Abdou, Maitre de Conférences* (Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako, Mali)
- *Prof.FANE Siaka* (Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako,Mali)
- *DIAWARA Hamidou, Maitre de Conférences* (Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako,Mali)
- *TRAORE Hamadoun, Maitre-de Conférences* (Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako,Mali)
- *BORE El Hadji Ousmane Maitre de Conférences* (Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako,Mali)
- *KEITA Issa Makan, Maitre-de Conférences* (Université des Sciences politiques et juridiques de Bamako,Mali)
- *KODIO Aldiouma, Maitre de Conferences* (Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako)
- *Dr SAMAKE Adama* (Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali)
- *Dr ANATE Germaine Kouméalo, CEROCE, Lomé, Togo*
- *Dr Fernand NOUWLIGBETO, Université d'Abomey-Calavi, Bénin*
- *Dr GBAGUIDI Célestin, Université d'Abomey-Calavi, Bénin*
- *Dr NONOA Koku Gnatola, Université du Luxembourg*
- *Dr SORO, Ngolo Aboudou, Université Alassane Ouattara, Bouaké*
- *Dr Yacine Badian Kouyaté, Stanford University, USA*
- *Dr TAMARI Tal, IMAF Instituts des Mondes Africains.*

## *COMITÉ SCIENTIFIQUE*

- *Prof. AZASU Kwakuvi (University of Education Winneba, Ghana)*
- *Prof.ADEDUN Emmanuel (University of Lagos,Nigeria)*
- Prof. SAMAKE Macki, *(Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali)*

- *Prof. DIALLO Samba (Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako, Mali)*
- *Prof. TRAORE Idrissa Soïba, (Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali)*
- *Prof. J.Y.Sekyi Baidoo (University of Education Winneba, Ghana)*
- *Prof. Mawutor Avoke (University of Education Winneba, Ghana)*
- *Prof. COULIBALY Adama (Université Félix Houphouët Boigny, RCI)*
- *Prof. COULIBALY Daouda (Université Alassane Ouattara, RCI)*
- Prof. LOUMMOU Khadija (Université Sidi Mohamed Ben Abdallah de Fès, Maroc.
- Prof. LOUMMOU Naima (Université Sidi Mohamed Ben Abdallah de Fès, Maroc.
- Prof. SISSOKO Moussa (Ecole Normale supérieure de Bamako, Mali)
- Prof. CAMARA Brahima *(Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako)*
- *Prof. KAMARA Oumar (Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako)*
- Prof. DIENG Gorgui (Université Cheikh Anta Diop de Dakar, Sénégal)
- Prof. AROUBOUNA Abdoulkadri Idrissa (Institut Cheick Zayed de Bamako)
- Prof. John F. Wiredu, University of Ghana, Legon-Accra (Ghana)
- Prof. Akwasi Asabere-Ameyaw, Methodist University College Ghana, Accra
- Prof. Cosmas W.K.Mereku, University of Education, Winneba
- Prof. MEITE Méké, Université Félix Houphouet Boigny
- Prof. KOLAWOLE Raheem, University of Education, Winneba
- Prof. KONE Issiaka, Université Jean Lorougnon Guédé de Daloa
- Prof. ESSIZEWA Essowè Komlan, Université de Lomé, Togo
- Prof. OKRI Pascal Tossou, Université d'Abomey-Calavi, Bénin
- Prof. LEBDAI Benaouda, Le Mans Université, France
- Prof. Mahamadou SIDIBE, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako
- Prof.KAMATE André Banhouman, Université Félix Houphouet Boigny, Abidjan
- Prof.TRAORE Amadou, Université de Segou-Mali
- Prof.BALLO Siaka, *(Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako, Mali*

**TABLE OF CONTENTS**


| N° | Auteurs &Titres | Pages |
|---|---|---|
| 01 | Zoulcoufouli ZONOU,<br>AGRICULTURE ET LITTERATURE : VERS UNE PERSPECTIVE SOCIO-EDUCATIVE DANS LES SILLONS D'UNE ENDURANCE DE AROUNA DIABATE ET CREPUSCULE DES TEMPS ANCIENS DE NAZI BONI | 01-11 |
| 02 | Eulalie ZONGO, Adeline Dorothée KANDO, Ludovic Ouhonyioué KIBORA, Patrice TOE,<br>L'IMPLEMENTATION DES MOUSTIQUES GENETIQUEMENT MODIFIES DANS LE CADRE DU PROJET TARGET MALARIA AU BURKINA FASO : Une analyse des stratégies d'enrôlement des acteurs | 12-26 |
| 03 | Kra Ferdinand KOFFI, Bi Irié Ernest TOUOUI,<br>L'INTERGÉNÉRICITÉ COMME PROCÉDÉ ESTHÉTIQUE ET IDÉOLOGIQUE DANS LE PALONGO : L'EXEMPLE DES CHANSONS DE SIE CHARLES | 27-40 |
| 04 | SIMLIWA PITALA Amaèti, KAZIMNA Passambadi,<br>VALENCE OBJECTIVABLE D'HARCELEMENT PSYCHOLOGIQUE ET TRAVAIL DE DEUIL DANS UNE SPIRALE RELATIONNELLE DES EPLORES : vécu de la perte par les collègues d'une victime d'un accident de travail dans la carrière d'Agbélouvé (Maritime-Togo) | 41-57 |
| 05 | SAHA Michel,<br>LE PLURILINGUISME EN COTE D'IVOIRE : UNE PERTE OU UN ENRICHISSEMENT D'IDENTITE POUR L'IVOIRIEN ? | 58-68 |
| 06 | Kouadio Aimé-Charles KONAN, Dimi Théodore DOUDOU, Zié Adama OUATTARA,<br>AMENAGEMENTS HYDROAGRICOLES ET MUTATIONS SOCIALES CHEZ LES COMMUNAUTES RIZICOLES D'ABOKRO ET DE BESSELIKRO | 69-95 |
| 07 | ZAKARI Aboubacar , BETOU Bizo,<br>GESTION DES PUITS PASTORAUX DANS LA COMMUNE RURALE DE KANEMBAKACHE DANS UN CONTEXTE DECENTRALISE | 96-115 |
| 08 | Boubacar dit Dèdè TRAORE, N'gna TRAORE,<br>FER, POUVOIR ET SOCIETE CHEZ LES FORGERONS MUNKORO DE SOBARA DANS LE BUWATUN (MALI) | 116-133 |
| 09 | AMOI Evrard,<br>WOMEN REPRESENTATION IN TIYAMBE ZELEZA'S SMOULDERING CHARCOAL IN THE CONFLUENCE OF RESISTANCE AND SUBMISSION | 134-145 |

| | | |
|---|---|---|
| *10* | ***YA Komenan Raphael,***<br>***PROBLEMATIQUE DE LA MONTEE DU FEMINICIDE EN COTE D'IVOIRE*** | ***146-160*** |
| *11* | ***DIARRASSOUBA Youssouf,***<br>**INTERMEDIALITY IN *FRESHWATER* BY AKWAEKE EMEZI: A HYBRIDIZATION OF LITERATURE, ORAL TRADITION, AND IGBO SPIRITUALITY** | ***161-174*** |
| *12* | ***Sama Missimba WEMBOU, Banabia LONGA,***<br>***LE PAYS LAMBA ET LE CONTACT COLONIAL ALLEMAND : AFFRONTEMENTS, ADAPTATION ET COLLABORATION (1898-1914)*** | ***175-186*** |
| *13* | ***Ibrahima OUIBGA***<br>***APPROCHE HISTORIQUE DU PEUPLEMENT DOGON DE L'OUEST-MOOGO (BURKINA FASO)*** | ***187-206*** |
| *14* | ***N'DRI Kouadio Joseph,***<br>**ECRITURE ROMANESQUE COMME EXPRESSION MULTI-ETHNIQUES DANS *LES NAUFRAGES DE L'INTELLIGENCE* DE JEAN-MARIE ADÉ ADIAFFI : UNE ANALYSE STYLISTIQUE ET INTERTEXTUELLE** | ***207-217*** |
| *15* | ***Ouliaouli Francine Christelle SANNE TIA,***<br>***LA PUBLICITE ET LE MARKETING D'INFLUENCE DANS LE SECTEUR DE LA TELECOMMUNICATION SUR LE RESEAU SOCIAL TIKTOK EN COTE D'IVOIRE*** | ***218-233*** |
| *16* | ***Bossou GOEPOGUI, Joseph Lamilé SONGBONO,***<br>***PHENOMENOLOGIE, ITINERAIRE BIOGRAPHIQUE ET THERAPIE SECTAIRE CHEZ LES LOMA DU SUD DE LA GUINEE*** | ***234-245*** |
| *17* | ***Sheibou SANOGO,***<br>***ETUDE DES EMPRUNTS PHONETIQUES EN BAMANANKAN*** | ***246-256*** |
| *18* | ***Ruth Damou DIARRA, Mama KONTA, Essy Sakya Gracia AGNEGUE, Daouda SANOGO, Fousseyni KANE, Soumba KEITA, Hamady COULIBALY, Bourama CISSE, Mahamoudou TOURE, Seydou DOUMBIA,***<br>***FACTEURS INFLUENÇANT L'OBSERVANCE DE LA CHIMIO PREVENTION DU PALUDISME SAISONNIER CHEZ LES ENFANTS DE 3 A 59 MOIS DANS LE DISTRICT SANITAIRE DE KOULIKORO, MALI, 2024*** | ***257-271*** |
| *19* | ***Ayouba KONE,***<br>***LES EFFORTS DE PRECHE DE CHEKH SAID SYLLA AU SERVICE DU NOBLE HADITH*** | ***272-280*** |

| | | |
|---|---|---|
| | | |
| *20* | ***Honhinlin Camara,***<br>***L'INFLUENCE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (TIC) SUR LA SEXUALITE DES ADOLESCENTS DE COCODY ET ATTECOUBE EN MILIEU URBAIN ABIDJANAIS*** | ***281-300*** |
| *21* | ***Fernand OUEDRAOGO,***<br>***LA NOTION DE PAIX CHEZ EMMANUEL KANT ET CHEZ EMMANUEL LEVINAS*** | ***301-322*** |
| *22* | ***Amadou NSANGOU,***<br>***MODERNISATION ET PATRIMONIALISATION DU MUSEE DES ROIS BAMOUN A L'OUEST-CAMEROUN : ANALYSE D'UNE RESTITUTION SYMBIOTIQUE DES MONOGRAPHIES ROYALES ET DE L'HISTOIRE D'UN PEUPLE*** | ***323-349*** |
| *23* | ***MOMO Hubert Etienne,***<br>***LA COMMUNICATION PARTICIPATIVE POUR LE DEVELOPPEMENT LOCAL A L'EPREUVE DE L'ESPACE EXISTENTIEL : LE CAS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES DECENTRALISEES AU CAMEROUN*** | ***350-362*** |
| *24* | ***ZOYIKPO Komitse Mawufemo,***<br>***MODERNISATION DES METIERS DE LA FORGE ET TRANSFORMATION DES PRODUITS AGRICOLES AU SUD-TOGO : INGENIOSITE, FINANCEMENT ET RECONNAISSANCE*** | ***363-378*** |
| *25* | ***ADOU Djinambraid Gift Zieth-Boris,***<br>***ÉDUCATION AUX MÉDIAS ET LUTTE CONTRE LES FAKE NEWS EN CÔTE D'IVOIRE*** | ***379-392*** |
| *26* | ***Assindah MAGNETINE, Kékessi Kossi ABOSSE, Gnamassi TCHAKOU,***<br>***PERCEPTION DU ROLE DES ELUS LOCAUX ET FAIBLE PARTICIPATION CITOYENNE DANS LA PREFECTURE DE L'EST-MONO AU TOGO*** | ***393-409*** |
| *27* | ***Yétchinmèdjo SORO, Koffi Dermane KOUAKOU,***<br>***IMPACT DES REPRESENTATIONS SUR L'ITINERAIRE THERAPEUTIQUE DU PALUDISME CHEZ LES BAOULE DE DJEBONOUA (COTE D'IVOIRE)*** | ***410-428*** |
| *28* | ***Sekou SISSOKO, Mamoutou COULIBALY***<br>***TEACHING ESP IN A PARAMEDICAL CONTEXT: THE CASE OF INFSS OF BAMAKO*** | ***429-440*** |
| *29* | **Assama GUINDO, Daouda TRAORE, Demba COULIBALY**, | ***441-452*** |

| | | |
|---|---|---|
| | *ANALYSE DES PERFORMANCES DE L'APPRENTISSAGE PROFESSIONNEL VIA UNE APPLICATION MULTILINGUE : CAS DU CAS DE SIBY* | |
| *30* | *Aboubacar NIAMBELE, ALI TIMBINE, Mahamadou DIARRA*<br>*L'ORIGINE DES CIVILISATIONS QUI ONT FAÇONNE L'AMERIQUE, LE NOUVEAU MONDE.* | *453-466* |
| *31* | *NGAOURI Landri*<br>*LES ADJECTIFS DANS LA LANGUE KWANJA* | *467-481* |
| *32* | *Jean De Dieu KROUWA*<br>*L'IRONIE : UN MOYEN DE COMMUNICATION SOCIALE DANS LA POÉSIE DES FEMMES DE CÔTE D'IVOIRE.* | *482-494* |
| *33* | *Symphorien Dimanche ZONGO*<br>*POÉSIE ET ENJEUX SOCIO-ÉDUCATIFS À TRAVERS BRUITS DE SILENCES DE MADELEINE DE LALLÉ : ANALYSE ETHNOSTYLISTIQUE.* | *495-511* |
| *34* | *Honoré Kouassi N'GORAN*<br>*LA BERCEUSE, UN OUTIL IDÉOLOGIQUE DE TRANSMISSION DE VALEURS ÉTHIQUE ET CULTURELLE CHEZ L'ENFANT À BAS ÂGE* | *512-522* |
| *35* | *Cyriaque SOSSOU,Raoul S. AHOUANGANSI, Didier KOMBIENI,*<br>*HISTORICAL AND SOCIETAL CONTEXT OF AFRICAN AMERICAN WOMEN'S STRUGGLES AND SELF-DEFINITION IN SOME SELECTED WORKS BY ALICE WALKER, MAYA ANGELOU AND BERNADINE EVARISTO* | *523-541* |
| *36* | *Youssouf MARIKO*<br>*LE CORAN ET LA LANGUE ARABE : LECTURE DE L'ARABITE DU TEXTE.* | *542-561* |
| *37* | *Natié COULIBALY, Bakary DEMBÉLÉ, Idrissa Abdel Hamid KONATÉ, Yacouba LOUGUÉ, Ahmed YATTARA,*<br>*MOTIVATIONS, CONTRAINTES ET STRATEGIES D'ADAPTATION DES ENSEIGNANTS EN REPRISE D'ETUDES A L'ÉCOLE NORMALE SUPERIEURE (ENSUP) DE BAMAKO : UNE ETUDE QUALITATIVE* | *562-576* |
| *38* | *Dr. Mohamed BERTHE,Dr. Ibrahim SANOGO, Dr. Hamassire GAKOU*<br>*LES INCIDENCES DE LA COVID-19 SUR LA GOUVERNANCE DECENTRALISEE : CAS DES MUNICIPALITES DU DISTRICT DE BAMAKO (MALI).* | *577-597* |

| | | |
|---|---|---|
| *39* | *Soungalo KONE, Dr. Sory DOUMBIA*<br>*FROM SLAVERY TO SHARECROPPING: A READING OF THE THIRD LIFE OF GRANGE COPELAND BY ALICE WALKER* | *598-609* |
| *40* | *Aminata KASSAMBARA, Lèfara SILUE*<br>*READING SYMBOLS AND MEANINGS IN BESSIE HEAD'S WHEN RAIN CLOUDS GATHER* | *610-623* |
| *41* | *Mamadou TOGOLA,*<br>*COMMERCE BILATERAL ENTRE LA REPUBLIQUE DE GUINEE ET LE SENEGAL* | *624-637* |
| *42* | *Ibrahim TOURE,*<br>*MECANISMES DE DECREDIBILISATION DE L'AUTRE PAR L'ARGUMENT AD HOMINEM DANS LE DISCOURS DU COLONEL ABDOULAYE MAIGA AU MALI* | *638-651* |
| *43* | *Dr Papa Birane THIAM, Dr Moussa Aleyri Salam Sy*<br>*CAPTIFS ET CAPTIVITÉ DANS LA GUERRE DE MITHRIDATE D'APPIEN* | *652-675* |
| *44* | *Oumarou AROU, Moussa FOFANA*<br>*VÉCU DE DIABÈTIQUE AU CENTRE DE LUTTE CONTRE LE DIABÈTE DE BAMAKO : ENTRE EXIGENCE DE LA MALADIE ET ADAPTATION AU NOUVEAU MODE DE VIE* | *676-689* |
| *45* | *Elise ABENG ZE*<br>*L'APPRENTISSAGE DU CONTE DANS LE SYSTEME EDUCATIF FRANCOPHONE : DEFIS ET ENJEUX* | *690-702* |
| *46* | *N'GUESSAN Djemis Jean Elvis Ghislain*<br>*INTELLIGENCE ARTIFICIELLE ET INERTIE DU CADRE REGLEMENTAIRE DE REGULATION DE LA PROPAGANDE HOUPHOUËTISTE DES QUOTIDIENS D'INFORMATIONS GENERALES IVOIRIENS* | *703-717* |
| *47* | *Tété Mireille OURAGA*<br>*ANALYSE PHONOLOGIQUE DES TONS EN NIABRE, PARLER BETE DE GAGNOA* | *718-731* |
| *48* | *Marie Désiré KAMENI*<br>*EFFETS STYLISTIQUES COMME EFFICACITE DU LANGAGE DRAMATURGIQUE DANS ILS ONT MANGE MON FILS DE JACQUES FAME NDONGO* | *732-740* |
| *49* | *Joseph Bernard DZENE EDZEGUE*<br>*LES PROVERBES AFRICAINS FRANCOPHONES: ENTRE MONDIALISATION ET PRESERVATION DE L'IDENTITE CULTURELLE* | *741-755* |
| *50* | *Moise DAGNOKO, Ibrahima TRAORE et Souleymane KEITA* | *756-767* |

| | | |
|---|---|---|
| | ***ENTRE EDUCATION OCCIDENTALE ET PRESERVATION DES VALEURS SOCIO-CULTURELLES : UNE ANALYSE POSTCOLONIALE DE SOUS L'ORAGE ET L'AVENTURE AMBIGUE*** | |
| ***51*** | ***Dr. ALANSARY AKRIMAH***<br>***L'INFLUENCE DOGMATIQUE DU PELERINAGE SULTANIEN EN AFRIQUE DE L'OUEST*** | ***768-779*** |

Revue KURUKAN FUGA

Vol. 4, N°14, pp. 577– 597, Juin 2025
Copy©right 2024 / licensed under CC BY 4.0
Author(s) retain the copyright of this article
ISSN : 1987-1465
**DOI** : https://doi.org/10.62197/KSVE8962
**Indexation** : Copernicus, CrossRef, Mir@bel, Sudoc, ASCI, Zenodo
Email : RevueKurukanFuga2021@gmail.com
Site : https://revue-kurukanfuga.net

*La Revue Africaine des Lettres, des Sciences Humaines et Sociales*
***KURUKAN FUGA***

# LES INCIDENCES DE LA COVID-19 SUR LA GOUVERNANCE DECENTRALISEE : CAS DES MUNICIPALITES DU DISTRICT DE BAMAKO (MALI).

**Dr. Mohamed BERTHE, Enseignant-Chercheur / Maître-assistant à l'Ecole Supérieure de Journalisme et des Sciences de la Communication de Bamako (Mali) ; Email : mohamed89berthé@gmail.com;**
**Dr. Ibrahim SANOGO, Enseignant-chercheur à l'Université Kurukanfuga de Bamako (Mali), E-mail : bresanogo@gmail.com ;**
**Dr. Hamassire GAKOU, Enseignant-chercheur/ Université des Sciences Sociales et Gestion de Bamako (USSGB)/ Faculté des Sciences Economiques et Gestion (FSEG), E-mail : hamassire@gmail.com**

**Résumé**
Le présent manuscrit porte sur la Covid-19 et ses incidences néfastes sur la gouvernance locale. Ce virus met en évidence l'implication des collectivités décentralisées dans la gestion des crises sanitaires. Elles contribuent activement à la mise en œuvre des programmes de santé publique sur leur circonscription respective. Nonobstant l'engagement des acteurs en charge de la santé ; cette pandémie a mis en nu des insuffisances liées à la matérialisation effective des stratégies de santé au niveau des collectivités locales causant ainsi des fragilités organisationnelles et des déficits de ressources financières. Cette étude a permis de cerner les difficultés qui ont entamé la gestion Administrative des municipalités pendant cette période de la Covid-19 et de proposer par la même occasion certaines mesures rénovatrices susceptibles d'améliorer le mécanisme administratif décentralisé en cas de crise sanitaire dans le District de Bamako.Aussi, beaucoup d'auteurs ont abordé la question des conséquences de la Covid-19 sur l'organisation et le fonctionnement de services publics en l'occurrence les collectivités locales. Le cumul de ces éléments a impacté l'optimisation du service public. La méthodologie adoptée est la symbiose des méthodes documentaire, qualitative, et l'observation. Ces investigations méthodologiques ont contribué à constater les attributions limitées des municipalités dans le cadre de la gestion de la Covid-19 et les ripostes sanitaires subsidiaires des municipalités face aux difficultés de ladite Covid.

**Mots : Covid-19, Crise sanitaire, Collectivités décentralisées, Service public, District de Bamako.**

**********

**Abstract**
This manuscript focuses on COVID-19 and its negative impact on local governance. This virus highlights the involvement of decentralized authorities in health crisis management. They actively contribute to the implementation of public health programs in their respective constituencies. Notwithstanding the commitment of health stakeholders, this pandemic has exposed shortcomings related to the effective implementation of health strategies at the local government level, thus causing organizational weaknesses and financial resource deficits. This study has helped identify the difficulties that have affected the administrative management of municipalities during the COVID-19 pandemic and, at the same time, propose certain innovative measures

likely to improve the decentralized administrative mechanism in the event of a health crisis in the District of Bamako. Also, many authors have addressed the issue of the consequences of COVID-19 on the organization and operation of public services, particularly local governments. The combination of these factors has impacted the optimization of public services. The methodology adopted is a symbiosis of documentary, qualitative, and observational methods.These methodological investigations have contributed to noting the limited responsabilites of municipalities in the management of Covid-19 and the subsidiary health responses of municipalities to the difficulties of said Covid.
**Key words:** Covid-19, Health crisis, Decentralized communities, Public service, District of Bamako.

**Cite This Article As: BERTHE,M;SANAGO,I et GAKOU, H .(2025). « LES INCIDENCES DE LA COVID-19 SUR LA GOUVERNANCE DECENTRALISEE : CAS DES MUNICIPALITES DU DISTRICT DE BAMAKO (MALI).» *Kurukan Fuga*, 4(14), 577–597. https://doi.org/10.62197/KSVE8962**

## Introduction

Selon Habib Katin KOTCHI : « une crise, quelle qu'elle soit, provoque ou même produit nécessairement et forcement des variations, des bouleversements, des changements voire des apports nouveaux »[1]. Ces propos dénotent des conséquences des crises en générale et celle de la Covid-19 en particulier qui a été à la base d'une panique généralisée avant que l'Organisation Mondiale de la Santé(OMS) en partenariat avec les scientifiques de la médecine ne déterminent la source, les modes de prévention, la gravité et les traitements[2] présumés adéquats contre ce fléau.

Cette pandémie (Covid-19) a eu des incidences [3] sur le fonctionnement normal de l'Administration[4] tant dans les pays du Nord que ceux du Sud y compris le Mali à travers ses municipalités, objet de cette étude. Les incidences de la Covid-19 constituent toutes conséquences qui ont affecté le bon fonctionnement de l'Administration directement ou indirectement dans tous les domaines : social, économique, politique et culturel[5] .

[1] KOTCHI Katin Habib 2018, p.1 Cité par KOUASSI Kouakou. La guerre des syntagmes nominaux dans la crise sanitaire liée au coronavirus covid-19. Revue scientifique des Sciences du Langage, Lettres, Langues & Communication, Akofena | Spécial n°3- Octobre 2020, p.54.

[2] SANGARE Moussa Moise. L'impact de la Covid-19 sur l'ordre constitutionnel : Réflexion sur le rôle du juge Africain dans la protection des libertés fondamentales. Annales de l'Université de Parakou, Série "Droit et Science Politique", Vol.3, n°2. 2020, p.241.

[3] UNDP. Impacts sanitaires et socioéconomiques de la Covid-19 en République démocratique de Congo : analyse prospective et orientations de la riposte multisectorielle, 2020, p.16.

[4] CLEMENT Jessica, ESPOSITO Giovanni, NAISS Pauline. Covid-19 quel impact sur nos communes ? Etude exploratoire wallonne. 2020, p.4

[5] CEDEAO et Programme des Nations Unies pour le développement, Impacts socio-économiques de la Covid-19 et le rôle de la gouvernance du risque de catastrophe dans le Sahel occidental et le bassin du lac Tchad. Rapport. 2022, p.2.

La Covid-19 constitue une pandémie planétaire[6]. Elle est une maladie infectieuse et contagieuse[7] due à un agent pathogène appelé coronavirus. Le « SARSr-Cov » est le nom scientifique officiel de la maladie[8].

La covid-19 de par ses effets néfastes sur l'humanité et son évolution représente une véritable menace qui, sur le plan juridique et en droit international public est le symbole d'un nouvel adversaire[9] faisant partie d'un nouveau défi qui porte atteinte à la survie de l'espèce humaine.

Ces connotations ont permis d'appréhender le sens des termes incidences, de la pandémie comme la propagation mondiale d'une maladie récente[10].

L'esprit de cette analyse vise à mettre en relief les incidences de ladite Covid-19 sur la gouvernance décentralisée des différentes municipalités du District de Bamako. Il demeure à ce titre important de s'approprier du sens de certaines notions telles la gouvernance, la décentralisation et les municipalités du District de Bamako.

La gouvernance propose : « une idée de rationalité dans la façon de gérer la chose publique, ces actions doivent être soutenues par une organisation plus efficace de l'Administration, une culture du sens de l'Etat et du civisme dans l'application de la loi et des règlements »[11], d'après Harouna DIALLO, juriste-enseignant-chercheur.

Au Mali, les municipalités ont vu le jour dans le cadre de la décentralisation dans les années 1990[12]. Après la conférence nationale, ladite décentralisation fut consacrée par plusieurs textes en l'occurrence la loi N° 2017-052/du 02 octobre 2017 déterminant les conditions de la libre administration des collectivités territoriales de la République du Mali.

Elle est axée sur un transfert de compétences des pouvoirs centraux vers les organes décentralisés qui doivent prendre en charge les problématiques des développements[13].

---

[6] Fédération Internationale des Sociétés de la Croix-Rouge. Contre marées et chaleurs. S'attaquer ensemble aux conséquences humanitaires de la crise climatique. Rapport sur les catastrophes dans le monde. 2020, p.3

[7]DELERUE François, JOLLY Edouard, MICHELIS Léa. Covid-19 et mobilisation des forces armées en Europe et aux Etats Unies, Institut de Recherche Stratégique de l'Ecole militaire, 2020, p.2.

[8] KANDJOURA Bissiriou. Le coronavirus: réflexion sur le régime juridique et les effets de la crise sanitaire due au Covid-19. Covid-19 et Constitution. Thèse. Oct Dakar, Sénégal. 2020, p.1

[9] BRIKI Imen . Covid-19 et le Droit à la sante. Etude. 2022. p.3

[10] Ibidem., p. 5.

[11]DIALLO Harouna . Corruption au Mali : Sans volonté politique ?, Friedrich-ebert-stiftung Mali, 2021, p.4

[12] COULIBALY Cheibane, La décentralisation au Mali : « le transfert de compétence en difficulté », Fiches Pédagogiques, 2020, p.1.

[13] *Propos recueillis par BAGAYOKO Moussa, écrivain conseillé municipal de la commune IV. Thème : La Mairie : si loin si proche, sur l'ORTM, 14 h00, 17 Mars 2018.*

Sous cet angle, Eric Aimé ELLA ABONGTOM évoque **:** « l'orientation vers cette politique publique est justifiée par l'apparition des Collectivités Territoriales Décentralisées, acteurs principaux pour la promotion du développement local »[14].

George DUPUIS, Marie JOSE, Patrice CHRETIEN pour leur part définissent la décentralisation comme l'attribution d'une autonomie à ces collectivités qui « s'administrent librement par des conseils élus » sous le contrôle du gouvernement[15].

Quant aux municipalités ; elles constituent « l'ensemble formé par le maire et ses adjoints »[16]. Selon la littérature juridique, les municipalités constituent des parties intégrantes des collectivités territoriales[17].

L'article 1er de la loi N0 2023-005 du 13 mars 2023 portant statut particulier de la République du Mali définit le concept District de Bamako comme : « Une Circonscription administrative comparable à la Circonscription administrative de Région et une Collectivité territoriale comparable à la Collectivité territoriale de Région ».

En effet, la santé constitue une affaire propre des collectivités territoriales car l'Etat par le Décret N°02-314 du 4 juin 2002 et le Décret n°2019-0258/P-RM du 27 mars 2019, a respectivement fixé les détails des compétences transférés de l'Etat aux Collectivités de niveau Commune et Cercle dans le domaine de la santé, et déterminé les modalités de transfert des services déconcentrés de l'Etat aux collectivités territoriales relevant de leurs domaines de compétence.

Toutefois, malgré l'existence de ces normes, force est de reconnaitre que ces municipalités Africaines dont celles du District de Bamako (Mali)[18] sont confrontées à différents problèmes notamment la fragilité, l'accentuation des problèmes de routines, l'inefficacité ainsi que les faiblesses de l'usage de nouvelles technologies[19], qui, sommes toutes, sont à la base d'une prestation de service minimale des municipalités à travers l'aménagement des horaires de travail[20].

---

[14] ELLA ABONGTOM Eric Aimé. Recherches sur ses biens publics des Collectivités territoriales Décentralisées au Cameroun. Revue des Réflexions Constitutionnelles N° 042 – Février 2024, p.325

[15] DEPUIS George, JOSE Marie, CHRETIEN Patrice. Droit administratif. 10ème éditions. Dalloz. Paris. 2006, p. 238

[16]GUINCHARD Serge, MONTAGNIER Gabriel. Lexique des termes juridiques. 12ème édition. Dalloz, 1999, p. 351.

[17]FAURE Bertrand. Droit des collectivités territoriales. 3ème édition. Dalloz. Paris. 2014, p.7

[18] Celui-ci est règlementé par[18] la loi N0 2023-005 du 13 mars 2023 portant statut particulier de la République du Mali.

[19] MILEMBA Phidias Ahadi Senge. L'ère coronavirus et ''télétravail'' : leçons françaises pour l'administration (rd) congolaise, Revue scientifique des sciences du langage, lettres, langues & communication, Akofena , spécial N°3- octobre 2020, p. 63.

[20] Secteur de l'Education au Covid-19 Mali. Le financement accéléré de la riposte à la Covid-19 du partenariat mondial pour l'éducation. Rapport. 2020. p. 3.

La maladie à coronavirus Covid-19, de par sa spécificité produit des impacts dans le fonctionnement de la Gouvernance Décentralisée dans certaines municipalités de Bamako et surtout sur la santé des citoyens, en témoigne les propos de Moussa CAMARA dans le cadre de son article scientifique : « le District de Bamako, constitué de (…) Communes[21] (CI, CII, CIII, CIV, CV, et CVI) a enregistré jusqu'au 31 juillet 2020, 1217 cas confirmés, 75 décès avec une létalité de 6,3%. « Les arrondissements » du district sanitaire de Bamako à rapporter par son centre de santé de référence de Sogoniko à Bamako, 338 cas confirmés et 26 décès »[22]. Ceci dénotait l'existence d'un certain état d'urgence[23] dans le District de Bamako.

Au regard de cette situation, en quoi ladite pandémie impacte ou agit sur la Gouvernance de certaines municipalités de Bamako : est-ce en mal ou en bien ? Au-delà de cette question centrale, il y a lieu de poser la question suivante : dans quel état de fébrilité certaines municipalités de Bamako se trouvent dans cette crise sanitaire ? Si cela est connu, quelles leçons tirer de cette période exceptionnelle ?

Cette étude s'appuie sur les travaux, si richement documentés, de nos illustres devanciers notamment Dr Moussa Moise SANGARE[24], Phidias Ahadi Senge MILEMBA[25], pour ne citer que ceux-là qui ont mis en exergue les effets de la Covid-19 sur l'organisation et le fonctionnement de services publics. Cette étude tout en s'appuyant sur ce capital scientifique l'aborde dans le contexte spécifique du District de Bamako.

La réalisation de ce travail a conduit à l'adoption d'une démarche méthodologique portant sur la recherche documentaire et les travaux de terrain.

---

[21]De nos jours, la Circonscription administrative District de Bamako est constituée des sept (7) Arrondissements en application de l'article 3 de la loi N$^0$ 2023-005 du 13 mars 2023 portant statut particulier de la République du Mali.

[22] CAMARA Moussa. Profil épidémiologique des cas de Covid - 19 dans la commune 6 du district de Bamako université des sciences des techniques et des technologies de Bamako. Rapport. 2021, p.2.

[23]https://www.la-croix.com/Monde/Coronavirus-lAfrique-elle-echappe-pire-2020-06-11-1201098674, publié le 11/06/2020, consulté le 05/05/2021, Cité par DIALLO Djouroukoro . La pandémie de la covid-19 au mali : une analyse qualitative du discours médiatique. Revue scientifique semestrielle de l'ULSHB / nº09 - décembre 2021, p.56

[24] Son œuvre est axée sur « L'impact de la Covid-19 sur l'ordre constitutionnel : Réflexion sur le rôle du juge Africain dans la protection des libertés fondamentales », Annales de l'Université de Parakou, Série "Droit et Science Politique", Vol.3, n°2(2020).

[25] Il a travaillé sur « l'ère coronavirus et ''télétravail'' : leçons françaises pour l'administration (rd) congolaise » Revue scientifique des sciences du langage, lettres, langues & communication, akofena | spécial N°3- octobre 2020, p.72

La recherche documentaire a concerné l'exploitation des documents concernant les incidences de cette épidémie à grande échelle sur la gestion décentralisée dans les municipalités de Bamako. Il s'agit là d'une approche purement théorique comme les travaux des auteurs ci-dessus cités. Quant à la recherche de terrain, elle a consisté à l'observation et/ou à l'entretien. Elle a consisté à la visite de certaines collectivités locales quant à leur attitude face à la crise sanitaire. En ce qui concerne l'entretien ; il se rapporte aux échanges avec des personnes ressources, des agents des collectivités locales et des usagers.

Cet article vise à mettre à la disposition des citoyens des informations sur les conséquences de la Covid-19 sur le cadre administratif décentralisé et de constater son agissement face à cette crise sanitaire ainsi que les droits et libertés affectés par des restrictions de liberté due à la maladie.

L'analyse relative aux compétences limitées des municipalités dans le cadre de la gestion de la Covid-19 (I) sera opportune, avant de se pencher les ripostes sanitaires subsidiaires des municipalités face aux difficultés de la Covid-19 (II).

## I- Les compétences limitées des municipalités dans le cadre de la gestion de la Covid-19

Les institutions publiques et les municipalités en particulier jouent un rôle important dans la prévention, la résilience[26] et la lutte contre les défis sanitaires.

Les Etats du Monde dont le Mali dispose des instruments juridiques destinés à prendre en chargent ces catastrophes.

Toutefois, malgré l'existence de ces politiques de protection et de lutte de contre ces fléaux, la communauté internationale à l'image du Mali a été surpris par la violence de la propagation du virus de la Covid-19 et par la gravité de ses effets[27] sur le plan humanitaire (sanitaire, social) et économique[28].

Le fonctionnement normal des collectivités territoriales et les municipalités de Bamako en particulier a connu un dysfonctionnement inédit qui a affecté sérieusement l'efficacité des services rendus. A cet effet, le Professeur Didier TRUCHET affirmait : « l'épidémie de covid19 est interprétée différemment par les diverses disciplines du droit public. Un spécialiste

[26]Union Africaine. Riposte de l'Afrique à la Covid -9 en matière de Gouvernance. Rapport préliminaire, 2020, p.3.
[27] KEITA N. Mahamadou, DOUMBIA Abdoulaye , MAHAMANE Abba. Le sport, facteur de relance post-covid-19 en faveur du développement durable au mali. Revue Internationale. Maaya Volume 1, Numéro 1 – Juin. 2024, p.43
[28] CAZENEUVE Jean-René. Contribution du Groupe de travail sur l'impact de la Covid -19 sur les collectivités locales, Rapport. 2020, p.13.

du droit administratif de la santé peut ainsi noter, à propos de cette affaire (…) qu'elle révèle l'extraordinaire difficulté devant laquelle se trouvent placés les « décideurs » pour adapter au cas par cas, mesure après mesure, la réaction de l'Etat »[29] .

Ces données se traduisent par des fragilités organisationnelles (A) et la crise des ressources financières dues aux conséquences négatives de ladite Covid sur les collectivités locales du District de Bamako (B).

**A- Les Fragilités organisationnelles**

Les municipalités du Mali en général et du District de Bamako spécifiquement ont l'obligation de régler les besoins des administrés et de mettre en œuvre les décisions de l'Etat central.

Cependant, il est observé que la crise sanitaire a impacté négativement le fonctionnement et surtout l'organisation normale des collectivités locales[30] en ce sens que beaucoup de programmes et projets des maires n'ont pas pu être exécutés faute de partenaires techniques et la mise en œuvre des mesures restrictives[31] en matière de prévention contre la Covid-19 notamment les mesures barrières, la non tenue des réunions hebdomadaires (assemblées locales) et le ralentissement des prestations administratives. A tire illustratif : il y a lieu de noter une réduction du nombre des lieux d'accueils du public et surtout le nombre des usagers demandeurs des actes administratifs[32] (acte de naissance, de mariage, la légalisation des diplômes).

La prise en charge de ces actes par l'administration exigeait une remise en main propre, non conforme avec les consignes des mesures prudentielles (prévention et de précaution)[33] de lutte contre cette crise, faute de l'effectivité de digitalisation.

Tous ces éléments ont relativement affecté aussi bien dans la forme que dans le fond certains principes sacrosaints du droit administratif en l'occurrence les principes de continuité et de l'égalité[34] au mépris de l'article 85 alinéa 1 de la Constitution du 22 juillet 2023 de la République du Mali : « Les agents de l'Administration sont tenus, dans l'exercice de leurs

[29]TRUCHET Didier. « Covid-19 : point de vue d'un administrative sanitaire », le blog de Jus Politicum, revue internationale de droit constitutionnel, 27 mars 2020 Cité par KANDJOURA Bissiriou, op.cit., p.1.
[30] BAUQUET Nicolas. L'action publique face à la crise du Covid-19, Institut Montaigne. Etude. 2020, p. 31.
[31] PUGEAULT Serge. L'action publique locale par temps de crise(s). Guide thématique, 2022, p.17

[32] Documentalistes du CNFP. La crise sanitaire pour les collectivités territoriales. Etude. 2020, p.3

[33] CHABERT Maurice. Rapport d'Orientation budgétaire, 2020, p.8.
[34]PONTIER Jean-Marie. La crise sanitaire de 2020 et le droit administratif. Actualité juridique Droit administratif. Etude. 2020, p.2

missions, de respecter les principes fondamentaux du service public comprenant la légalité, l'égalité, l'impartialité, la neutralité et la continuité ». Dans cette logique, qu'il ressort dans un des rapports de la Commission Nationale des Droits de l'Homme : « depuis le début de la crise multidimensionnelle[35] en 2012, aggravée par la pandémie de Covid-19 survenue en 2020 (…), l'Etat malien connaît d'énormes difficultés dans l'offre de services publics …»[36].

Au regard cette situation, il convient de souligner que les conséquences négatives de la Covid-19 sur le fonctionnement des municipalités du District de Bamako demeurent une réalité. A ce sujet : Mahamadou NIAKATE affirme dans son rapport basé sur les effets de la Covid-19 que : « mises à part quelques initiatives tardives de sensibilisation au niveau des six communes du District de Bamako, aucune action visible n'a réellement vu le jour à l'intérieur du pays »[37]. C'est dire que les agissements des collectivités locales sont suffisamment limités en cette période de crise sanitaire.

A cela s'ajoute, la crise des ressources financières due aux impacts néfastes de ladite Covid sur les collectivités locales du District de Bamako.

**B- La crise des ressources financières**

La crise constitue une notion polysémique. Elle prend généralement une signification péjorative. Elle est une période critique, une apparition « soudaine, brutale »[38] d'un fléau et une situation exceptionnelle contraire à la norme susceptible d'engendrer des pénuries notamment en matière de ressources financières.

En effet , la crise de la maladie à coronavirus (en abrégé COVID-19), apparue au Mali et dans le District de Bamako en particulier le 25 mars 2020[39], a fortement affecté la vie de la population

[35] La manifestation de la rébellion, le coup d'État militaire de 2012 et du 18 aout 2020, l'intrusion djihadiste, les crises économique et sociale (les conflits communautaires dans les Régions du centre), ainsi que la pandémie de Covid-19.

[36] Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH). Etude sur les effets de la crise multidimensionnelle sur l'exercice du Droit à la Sante à Bamako et dans les Régions de Mopti et Ségou au Mali. Rapport. 2021, p.12

[37]NIAKATE Mahamadou. Les effets de la Covid-19 sur la gouvernance de la sécurité au Mali. Quel rôle et quelles responsabilités pour les acteurs du secteur de la sécurité ? . Le Centre pour la gouvernance du secteur de la sécurité, Genève. Rapport. 2020, p. 6.

[38] PONTIER Jean-Marie,op.cit., p.1

[39] Banque Africaine de Développement Fonds Africain de Développement. Programme d'appui en réponse A la Crise de la Covid-19 dans les pays du G5 Sahel (Parc Covid-19 – G5 Sahel : Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger, Tchad). 2020, p.30.

malienne sur le plan social et surtout financière[40] se traduisant par un effondrement du capital et du chiffre d'affaire de bon nombre de redevables locaux opérant dans la localité.

Cette situation a pour corollaire une tension de trésorerie[41] (l'incapacité des collectivités à mobiliser des ressources locales )au sein des localités du district de Bamako car les différents contribuables n'arrivent guerre à honorer leurs obligations fiscales (la patente, la taxe voirie, TDRL, Taxe sur les bétails, taxes sur les armes à feu, etc…) conformément à l'article 27 de la Constitution du 22 juillet 2023 de la république du Mali qui dispose : « tout citoyen est tenu de remplir ses devoirs civiques, notamment de s'acquitter de ses contributions fiscales ».

Du coup, plusieurs projets d'investissements programmés par les collectivités locales n'ont pu voir le jour, faute de financement adéquat[42]. Sous cet angle, N'Famoussa BAGAYOKO, Bakary BERTHE estiment dans leur article scientifique : « il est à noter que l'insuffisance des ressources au niveau des collectivités territoriales a été aggravée par l'apparition de la COVID-19 au Mali courant mars 2020 »[43] .

En dépit de ces difficultés, ces collectivités ont tant bien que mal assuré la continuité des services publics de base même si leurs prestations ont demeuré en deçà des attentes.

Pour rappel, le concept de service public ; l'un des aspects majeurs du droit administratif fut longtemps omis dans l'ordonnance juridique de plusieurs Etats dont le Mali.

Il est l'association de deux notions fondamentales à savoir : l'élément organique basé sur le rattachement direct ou indirect d'une collectivité publique ou exceptionnellement d'un organisme privé (assurant une mission d'intérêt général) et l'élément matériel axé sur la matérialisation d'une action d'utilité publique[44]. En la matière, l'article 29 de la Constitution

---

[40] KODIO Aldiouma, DIANKAP Balla, KONE Moulaye. La formation en ligne dans l'enseignement Supérieur en temps de Covid-19 au Mali : défis et perspectives. Revue Internationale Dônni, N°1, Volume 1, juillet, 2021, p. 178.

[41] CGLU. Expérience d'apprentissage en direct : au-delà de la réponse immédiate à la pandémie de Covid-19. Finances : les collectivités territoriales sous pression financière – quelles solutions face à la crise du Covid-19 et au-delà ? Rapport & Note d'apprentissage, 2020, p.2.

[42] THIENT Mahamame. Si le coronavirus ne nous tue pas, la faim aura raison de nous. 6 éditions Syllepse. Paris. 2020, p. 29

[43] BAGAYOKO N'Famoussa, BERTHE Bakary. Le partenariat public-privé des Collectivités territoriales au Mali : Option stratégique pour la résilience de la COVID- 19. Revue Internationale des Sciences de Gestion. Volume 5 : Numéro 2, p.178

[44] Lombard M. et Dumont G., Op.cit, p.254 ; Ladegaillerie Valérie, Op.cit, p.151, Cité par MULUMBA BULULU Bobo. Modalités et effets de la réforme des entreprises publiques en RDC. L'exemple de la Société Nationale

du 22 juillet 2023 de la république du Mali dispose : « Tout citoyen investi d'un mandat public ou chargé d'un emploi public ou d'une mission de service public a le devoir de l'accomplir avec conscience, loyauté et probité ». Cette disposition fait obligation à tous les agents des collectivités locales d'exécuter les tâches qui leurs sont confiées dans le seul intérêt du citoyen et en application des normes d'éthique et déontologique.

A l'inverse des pays développés qui puisaient dans leur réserve pour soutenir leurs économies dans son ensemble, la majorité des pays africains[45] dont le Mali ont sollicité un allègement de leur dette contractés aux près des institutions financières internationales ( le Fond Monétaire Internationale (FMI) , la Banque mondiale) et à certains Etats nantis pour leur permettre d'éviter l'effondrement de leur économie nationale et de réaliser des surplus pouvant leurs permettre de lutter contre cette pandémie et combler le déficit de ressources enregistrés au niveau des caisses de l'Etat voire des collectivités locales.

Cette crise a impacté sérieusement sur le transfert financier de l'Etat vers les collectivités locales[46].

Le transfert financier de l'Etat vers les budgets locaux a considérablement baissé dû aux impacts négatifs de la Covid-19 sur le budget national[47] qui fut ébranlé par ce fléau en termes de mobilisation des ressources.

Partant de là, les conséquences de cette épidémie ont été désastreuses pour le Mali car ayant impacté lourdement la croissance nationale. La croissance économique de 2020 a chuté de 5% à près de 0, 9 %[48].

---

d'électricité (SNEL) . Konrad Adenauer Stiftung Librairie Africaine d'Etudes Juridiques, Volume 15. 2010, p.46.

[45]Organisation Régionale Africaine de la Confédération Syndicale Internationale. Les réponses Africaines face à la Crise Sanitaire du Covid-19, le Rôle des Syndicats (Vol 2), Bulletin d'information. Edition spécial N° 010. 2020, p.2.

[46] United Cities and local Government of Africa cités et Gouvernements Locaux Unis d'Afrique (UCLG). Impact du Covid-19 sur les ressources financières et les dépenses d'investissement des Collectivités territoriales africaines, 2020, p.5

[47]Friedrich-Ebert-Stiftung Mali. Covid-19 et emploi au Mali: Quel impact des mesures sociales et économiques sur les travailleurs?. 2020, p.2

[48] (FMI, Staff Report May 2020) ?, Cité par Nations Unies, Analyse rapide des impacts socio-économiques du COVID-19 au Mali. 2020, p.5

Ces éléments évoqués montrent à suffisance les effets négatifs de la Covid-19 sur l'économie et des finances[49] locales en particulier.

Il sied ainsi d'étudier les ripostes sanitaires subsidiaires des municipalités face aux contraintes de la Covid-19.

## II- Les ripostes sanitaires subsidiaires des municipalités face aux contraintes de la Covid-19

La crise sanitaire ne constitue-t-elle pas une opportunité pour réfléchir et trouver des solutions aux écueils soulignés ? En réponse, il est noté que les conséquences néfastes de cette crise sanitaire ont conduit les autorités municipales à l'instar des décideurs Etatiques[50] en général y compris ceux du Mali a montré une réactivité remarquable[51] pour assurer la continuité des services publics et en protégeant aussi bien les agents et les usagers[52] conformément à l'article 10 de la Constitution du 22 juillet 2023 de la République du Mali qui dispose : « … la santé, la protection sociale … constituent des droits reconnus ». La Constitution permet une garantie des droits fondamentaux des individus conformément à l'article 16 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 qui consacre « Toute société dans laquelle la garantie des droits n'est pas assurée, ni la séparation des pouvoirs déterminée, n'a point de Constitution »[53] . L'effectivité des droits humains[54] constitue l'un des points focaux de la lutte contre les différentes pandémies dont la Covid-19 afin de préserver la santé publique.

Dans cette optique, les différentes communes doivent mettre en œuvre un certain nombre de mesures[55] prudentielles : une source de protection sanitaire (A) et la redynamisation des compétences des municipalités du District de Bamako (B) pour faire face à ce virus.

### A- Le respect des mesures prudentielles : une source de protection sanitaire

Depuis l'avènement de la crise sanitaire et de la déclaration de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) en date du 23 janvier 2020, de nombreuses recommandations sanitaires prônées

[49] KONATE Mathias. Accomplir les obligations fiscales autrement. Revue de la Direction générale des Impôts, N$^0$ 35, 2021, p. 32.
[50]Senat. Mission de suivi de la loi d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19.Rapport. 2020, p.28.

[51] CAZENEUVE Jean-René, op.cit., p.13.
[52] Idem, P 47.
[53]Article 16 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789.
[54] Nations Unies. Covid-19 et droits humains : « Les droits humains sont indispensables, à la riposte comme à la relance ». Rapport. 2020, p.2
[55] Groupe de Recherche en économie appliquée et théorique (GREAT). Le sérieux. Rapport d'activité 2020, 2021, p.9.

par celle-ci ont été entérinés par divers gouvernements dont celui du Mali pour maîtriser la propagation de cette pandémie.

La mise en œuvre de ces mesures implique à la fois le pouvoir central et les collectivités décentralisées du Mali notamment celles du District de Bamako en particulier par le biais des maires qui jouent des rôles (décisionnels et surtout opérationnel)[56] prépondérant pour l'atteinte des résultats probants selon la jurisprudence constante du Conseil d'État[57]. La section administrative de la Cour suprême du Mali ne déroge pas à cette règle.

Dans la même veine, la loi N° 2017-052/du 02 octobre 2017 déterminant les conditions de la libre administration des collectivités territoriales dégage un certain nombre de compétences transférées en matière de santé :

- l'élaboration et la mise en œuvre de plan communal de développement en matière de santé ; la signature de la convention d'assistance mutuelle avec les Associations de Santé Communautaire (ASACO) ; l'allocation de subventions pour le financement des activités de santé selon les critères définis annuellement ; la subvention financière aux travaux de construction et à l'équipement des centres de santé communautaire (CSCOM) ; le suivi et le contrôle de la gestion des ASACO ; et la lutte contre les épidémies et catastrophes notamment la Covid-19.

Il revient donc aux autorités locales à travers le conseil communal[58] de prendre toutes les dispositions nécessaires (textes réglementaires, plan d'atténuation )[59] dans le but de matérialiser une protection sanitaire[60] efficiente et de veiller à l'application des directives destinées à prévenir la Covid-19[61] à travers le respect de la distanciation physique[62], le lavage

[56]JAIDANE Riadh. Le maire, acteur local majeur dans la lutte contre le Covid-19, 2020, p.1
[57]Idem., p.1.

[58] CECCALDI Dominique. Les institutions sanitaires et sociales, Foucher. Sixième édition. Paris, 1975, p.85
[59] Gouvernement du Québec, ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, Guide pour l'élaboration d'un plan particulier en cas d'épidémie et de pandémie à l'intention des municipalités, 2020, p.8
[60] NIAKATE Mahamadou, op.cit., p.2

[61]GOURAULT Jacqueline, Sébastien LECORNU. Continuité des services publics locaux dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, 2020, p. 8.

[62]Ministère de la Santé et des Affaires Sociales du Mali. Financement additionnel Projet Réponse d'Urgence Covid 19 mali, 2020, p.9

des mains[63], des slogans comme 'restez chez vous', limitez vos sorties ,des mesures barrières, des commandes et des distribution de masques en grand nombre[64].

Ces mesures ont permis dans une large mesure de maîtriser la chaîne de transmission du virus et de prendre en charge efficacement toutes les victimes. A cet égard, il ressort du rapport de l'Union Africaine (UA) **:** « bien que les pays africains aient été constamment critiqués pour leur mauvaise gouvernance, les mesures de riposte de l'Afrique à la COVID-19 … indiquent, dans une large mesure, un bien meilleur degré de préparation institutionnelle que ce qui avait été supposé auparavant »[65]**.**

Dans le même ordre d'idées, Jérôme DUPUIS et Pierre MARIN attestent : « les collectivités locales … ont su faire preuve d'agilité pour s'adapter et, ainsi, maintenir le service public à la fois en quantité et en qualité »[66].

La Covid-19 ; crise sanitaire de son état fait partie sur le plan juridique, des situations exceptionnelles qui confèrent certaines prérogatives aux gouvernants d'instituer des régimes d'exceptions (états d'urgence ou de siège) dans le dessein de mettre en œuvre certaines mesures efficaces pour éradiquer ladite crise[67] dans un délai optimum afin d'éviter toutes formes de crises humanitaires .De ce point de vue, le Conseil d'Etat français avait estimé à travers son arrêt du 4 juin 1947, Entreprise Chemin, req. N° 79511 en ces termes : « dans des circonstances exceptionnelles, les autorités administratives peuvent prendre des mesures d'extrême urgence en vue de pourvoir aux nécessités du moment »[68] .

Le respect de ces mesures a permis de satisfaire dans la mesure du possible les usagers et de garantir l'ordre public sanitaire[69] dans les différentes municipalités du District de Bamako.

---

[63] LAUNAY Titouan. Impact de la pandémie de COVID sur les maladies communes surveillées en population générale. Maladies infectieuses. Thèse. Sorbonne Université, 2023 , p.4

[64]ASSANVO Amoikon Dyhie & TAPE Jean-Martial. Covid-19 : maux et mots d'un continent en pleine crise sanitaire, l'Afrique face à son destin ? , Revue scientifique des Sciences du Langage, Lettres, Langues & Communication , Akofena | Spécial n°3- Octobre 2020, p.3

[65]Union Africaines, op.cit.,33

[66] DEPUIS Jérôme, MARIN Pierre. Les collectivités locales face à la crise de la Covid, entre révélation de fragilités et capacité d'agilité organisationnelle et d'innovation territoriale, Revue Gestion & Management public, numéro spécial, 2021, p.65

[67] KANDJOURA Bissiriou, op.cit., p. 3

[68] Conseil d'Etat Français du 4 juin 1947, Entreprise Chemin, req. N° 79511.

[69] J.De Forges, Les administrations sanitaires. In éd. Le droit de la santé, Presses Universitaires de France, 2012, p. 61-78. Cité par JAIDANE Riadh, op.cit., p.2

Néanmoins, pour palier aux écueils d'organisation et financière de ces municipalités, il est opportun de s'appesantir sur le renforcement de compétences des municipalités du District de Bamako.

### B- La redynamisation de compétences des municipalités

Les collectivités décentralisées du Mali dont le District de Bamako (Mali) n'ont pas toujours l'expérience de la gestion de crises telle que la Covid-19.

Cette crise constitue une opportunité[70] de s'inspirer des dispositifs pris par les pays nantis afin de mieux gérer cette pandémie en tenant compte des réalités en matière de pérennisation des prestations administratives même en temps de crises notamment sanitaires.

Dans cette perspective, il faut un véritable renforcement des compétences des collectivités locales[71] sur le plan normatif et structurel.

-Sur le plan normatif : les collectivités doivent adopter certaines mesures réglementaires (arrêtés) pour une prise en charge de la crise sanitaire.

-Sur le plan structurel : il faut mettre un accent particulier sur la formation spécifique des agents administratifs des collectivités pour leur permettre de mieux juguler les crises dans le cadre de la continuité du service public, en application de l'article 2 alinéas 3 du décret N$^0$ 2020- 0276/ P-RM du 11 juin 2020 fixant le régime des marchés publics relatifs aux mesures de prévention et de riposte contre la maladie à coronavirus ou Covid-19 qui met en nu la nécessité de : « La formation du personnel des structures impliquées dans la lutte contre le coronavirus ».

Il y a lieu de prévoir ou d'étoffer le budget de crise et de mettre en place une commission de crise, composés d'administrateurs compétents, chevronnés, de spécialistes et de personnes ressources en vue de cerner les contours des crises et d'apporter des réponses adéquates.

Il est important de renforcer les liens de collaborations entre les structures sanitaires déconcentrées et les collectivités locales dans le dessein de prendre en charge efficacement toutes formes de défis sanitaires notamment la Covid-19. A ce titre, l'article 12 de la loi d'orientation de la santé (2002) de la République du Mali : « les services techniques de cercles élaborent les plans de développement sanitaire de cercle (PDSC), planifient les actions,

---

[70] Institute international pour la démocratie et l'assistance électorale. L'Impact de la crise du Covid-19 sur le constitutionnalisme et l'État de droit dans les pays francophones et lusophones d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique Centrale .Rapport analytique du webinaire, 2020, p.13.

[71] CROS Charles. Ce qu'il faut savoir sur le statut des municipalités africaines et malgaches. Presses de l'imprimerie Fallope. Paris. 1956, p. 2.

organisent la mise en œuvre, impulsent les ressources humaines et contrôlent les résultats des actions exécutées ».

L'Etat doit prendre toutes les dispositions pour assurer une adéquation entre les sources de financement disponible et les besoins médicaux[72] en termes de plateaux techniques (sollicités par le décret n°2016 470/P-RM du 28 juin 2016 portant carte nationale hospitalière) et d'infrastructures[73] pour une prise en charge optimum de tous les usagers et ce, malgré les effets pervers de ce phénomène.

Pour ce faire, il convient de redynamiser le partenariat public-privé[74] pour une synergie d'action efficace sur les plans technique et financier afin d'appliquer au mieux les politiques locales de gouvernance surtout en matière de pandémie.

Dans cette dynamique, le conseiller en charge des problèmes de santé[75] doit travailler en symbiose avec les agents sanitaires des collectivités locales pour la mise en œuvre des différentes politiques de santé en termes de stratégie et de plan-d' action adaptés aux réalités du milieu avec l'implication des différents leaders d'opinions.

Les ressources financière et humaine constituent le jalon de toute politique sanitaire efficace capable d'apporter les réponses juste et appropriée aux différents défis sanitaires dont sont confrontés les citoyens. Jean-Marie PONTIER avait estimé pour sa part que : « la mise en œuvre du droit à la santé implique d'abord un financement »[76]. Les ressources financières sont capitales pour l'opérationnalisation des politiques sanitaires.

De surcroît, les collectivités locales doivent mettre l'accent sur l'utilisation des technologies d'information et de communication[77] à l'image du télétravail pour assurer la continuité du service public et de conférer une meilleure qualité[78] aux actes administratifs.

---

[72]PONTIER Jean-Marie, op.cit.,p. 8

[73] Commission nationale des Droits de l'Homme, op.cit., p.10

[74] BAGAYOKO N'Famoussa , BALLO Issa, BERTHE Bakary, op.cit ., p.186

[75]KONATE Mamadou, KONE Brahima , CAMARA Idrissa , KEITA Soumaïla . Réaliser le transfert de compétences dans le domaine de la santé. L'expérience de Koulikoro au Mali, Bulletin 383, Amsterdam : KIT Publisher. Etude. 2008, p. 43.

[76]Ibidem., p.8.

[77] MOUNI Emmanuella Gnamba . Analyse de l'influence du télétravail sur la performance organisationnelle des entreprises. Mémoire. L'université du Québec à Chicoutimi. 2024, p.10

[78] Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA). Etude de base sur la numérisation des services publics dans les pays africains. Rapport final. 2022, p.1

**Conclusion**

En définitive, cet article a pour objet d'identifier le rôle central que pouvait accomplir les Collectivités locales face aux effets du virus de la Covid-19[79].

Les pandémies à l'image de la Covid-19 ont toujours fait l'objet d'une gestion concomitante entre les politiques locales et les spécialistes de la santé.

En effet , les recommandations de ces derniers sont mises en œuvre par l'Etat à travers les collectivités décentralisées par des différentes décisions[80] administratives qui déterminent les programmes sanitaires à adopter , en termes de ressources humaines à déployer , de budget,[81] de changement de mode vie habituel en matière de la préservation de la santé des populations et du fonctionnement régulier de l'Administration.

Ce manuscrit a permis d'évaluer la capacité des collectivités décentralisées à faire face aux situations exceptionnelles telle l'épidémie Coivid-19.

Elle a contribué d'apprécier des efforts indéniables des collectivités décentralisées dans la gestion de cette pandémie même si certaines limites[82] (problèmes organisationnels, difficultés économiques et financières) constatées, ont affecté sérieusement le domaine institutionnel. En considération de cette réalité, il apparaît en Afrique de l'Ouest que : « dès la mi-mars, tous les pays de la bande sahélienne déclaraient l'état d'urgence sanitaire : les frontières, les aéroports, les marchés, les lieux de culte, les écoles et les universités ont alors fermé »[83] .

Ces propos révèlent les impacts négatifs de la Covid-19 sur ces différents secteurs.

Dès lors, il urge de renforcer les acquis en prenant en compte des insuffisances ci-dessus - citées pour mieux garantir le fonctionnement normal des services publics de même que la préservation de la santé des usagers. Comme le souligne Maurice CHABERT dans un de ses rapports : « il est donc impératif de redéfinir nos systèmes de gouvernance et de réapprendre à l'administration, financée par nos impôts, le sens de l'opérationnel et du service aux

---

[79] BAGAYOGO N'Famoussa, BALLO Issa , BERTHE Bakary, op.cit., p. 187

[80]KANANURA Paul. Gestion africaine de l'épidémie de Covid-19. Observation et contribution de l'institut Mandela. Cahier N 1 de l'institut de recherche interdisciplinaire au sahel, 2021, p. 258.

[81] KANTE Malao. Coronavirus : retour sur les liens entre politique et épidémie**.** Revue scientifique des Sciences du Langage, Lettres, Langues & Communication, Akofena | Spécial n°3- Octobre 2020, p.253.

[82] La Covid-19 a été une surprise qui a éprouvé les normes, l'organisation des Etats comme le Mali qui sont dans un processus de décentralisation. Elle a mis en nu les failles de la mise en œuvre de la décentralisation dans un contexte en crise sanitaire.

[83]https://www.la-croix.com/Monde/Coronavirus-lAfrique-elle-echappe-pire-2020-06-11-1201098674, publié le 11/06/2020, consulté le 05/05/2021 cité par DIALLO Djouroukoro, op.cit., p.56

administrés … »[84] . Ceci met en lumière une nécessaire adaptation de l'Administration face aux situations exceptionnelles comme ladite Covid-19 dans l'optique de satisfaire autant que possible les besoins essentiels des usagers même en temps de crise.

Le droit international à travers ses nombreuses ramifications (droits humains[85] et droit humanitaire) engage la responsabilité de l'Etat et ses démembrements dans la lutte contre toutes formes de pandémies à l'image de la Covid-19[86].

**Référence Bibliographique :**


**I- OUVRAGES**

- CECCALDI Dominique. Les institutions sanitaires et sociales, Foucher. Sixième édition. Paris, 1975 ;
- CROS Charles. Ce qu'il faut savoir sur le statut des municipalités africaines et malgaches. Presses de l'imprimerie Fallope. Paris. 1956 ;
- DUPUIS George, JOSE Marie, CHRETIEN Patrice. Droit administratif. 10ème éditions. Dalloz. Paris. 2006 ;
- FAURE Bertrand. Droit des collectivités territoriales. 3ème édition. Dalloz. Paris. 2014 ;
- GUINCHARD Serge, MONTAGNIER Gabriel. Lexique des termes juridiques. 12ème édition. Dalloz. 1999 ;
- THIENT Mahamame. Si le Coronavirus ne nous tue pas, la Faim Aura Raison de nous. 6ème éditions Syllepse. Paris. 2020.

**II- TEXTES**

**A- Texte Constitutionnel**

- Constitution du 22 juillet 2023 de la République du Mali.

**B- Texte international**

- Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789.

**C- Textes législatifs**

- Loi d'orientation de la santé de la République du Mali de 2002 ;
- Loi N° 2017-052/du 02 octobre 2017 déterminant les conditions de la libre administration des collectivités territoriales de la République du Mali ;
- Loi N° 2022-041 du 15 novembre 2022 fixant les règles générales relatives à la réparation des préjudices causés par les violations graves des droits de l'homme de la République du Mali ;
- Loi N0 2023-005 du 13 mars 2023 portant statut particulier de la République du Mali.

**D- Textes réglementaires**


[84] CHABERT Maurice, op. cit ., p. 8.

[85] L'article 8 alinéas 2 de la loi N° 2022-041 du 15 novembre 2022 fixant les règles générales relatives à la réparation des préjudices causés par les violations graves des droits de l'homme définit ces droits humains comme : « L'ensemble des facultés et prérogatives considérées comme appartenant naturellement à tout être humain dont le droit public s'attache à imposer à l'Etat le respect et la protection en conformité avec des instruments africains et internationaux ratifiés par le Mali ou auxquels il a adhéré ».

[86] BRIKI Imen, op.cit., p.10.

- Décret N°2016 470/P-RM du 28 juin 2016 portant carte nationale hospitalière ;
- Décret N$^{0}$ 2020- 0276/ P-RM du 11 juin 2020 fixant le régime des marchés publics relatifs aux mesures de prévention et de riposte contre la maladie à coronavirus ;
- Décret N°02-314 du 4 juin 2002 et le Décret n°2019-0258/P-RM du 27 mars 2019 fixant les détails des compétences transférées aux collectivités territoriales de la république du Mali.

**III- THESES :**

- KANDJOURA Bissiriou. Le coronavirus: réflexion sur le régime juridique et les effets de la crise sanitaire due au Covid-19. Covid 19 et Constitution. Thèse. Oct Dakar, Sénégal, 2020 ;
- LAUNAY Titouan. Impact de la pandémie de COVID sur les maladies communes surveillées en population générale. Maladies infectieuses. Thèse. Sorbonne Université, 2023

**IV- MEMOIRE**

- MOUNI Emmanuella Gnamba. Analyse de l'influence du télétravail sur la performance organisationnelle des entreprises. Mémoire. L'université du Québec à Chicoutimi. 2024

**V- ARTICLES :**

- ASSANVO Amoikon Dyhie & TAPE Jean-Martial. Covid-19 : maux et mots d'un continent en pleine crise sanitaire, l'Afrique face à son destin ? , Revue scientifique des Sciences du Langage, Lettres, Langues & Communication, Akofena | Spécial n°3- Octobre 2020 ;
- BAGAYOKO N'Famoussa , BALLO Issa, BERTHE Bakary . Le partenariat public-privé des Collectivités territoriales au Mali : Option stratégique pour la résilience de la COVID- 19. Revue Internationale des Sciences de Gestion. Volume 5 : Numéro 2, 2022
- DEPUIS Jérôme, MARIN Pierre. Les collectivités locales face à la crise de la Covid-19, entre révélation de fragilités et capacité d'agilité organisationnelle et d'innovation territoriale. Revue Gestion & Management public, numéro spécial ,2021 ;

- DIALLO Djouroukoro . La pandémie de la covid-19 au Mali : une analyse qualitative du discours médiatique. Revue scientifique semestrielle de l'ULSHB / nº09 - décembre 2021
- ELLA ABONGTOM Eric Aimé. Recherches sur ses biens publics des Collectivités territoriales Décentralisées au Cameroun. Revue des Réflexions Constitutionnelles N° 042 – Février 2024 ;
- KANANURA Paul. Gestion africaine de l'épidémie de Covid-19. Observation et contribution de l'institut Mandela. Cahier N 1 de l'institut de recherche interdisciplinaire au sahel, 2021 ;
- KANTE Malao. Coronavirus : retour sur les liens entre politique et épidémie**.** Revue scientifique des Sciences du Langage, Lettres, Langues & Communication, Akofena | Spécial n°3- Octobre 2020 ;
- KEITA N. Mahamadou, DOUMBIA Abdoulaye, MAHAMANE Abba. Le sport, facteur de relance post- covid-19 en faveur du développement durable au mali. Revue Internationale. Maaya Volume 1, Numéro 1 – Juin. 2024 ;

- KODIO Aldiouma, DIANKAP Balla, KONE Moulaye. La formation en ligne dans l'enseignement Supérieur en temps de Covid-19 au Mali : défis et perspectives. Revue Internationale Dônni, N°1, Volume 1, juillet, 2020 ;
- KONATE Mathias. Accomplir les obligations fiscales autrement. Revue de la Direction générale des Impôts, N$^0$ 35, 2021 ;
- KOUASSI Kouakou, La guerre des syntagmes nominaux dans la crise sanitaire liée au coronavirus covid-19. Revue scientifique des Sciences du Langage, Lettres, Langues & Communication, Akofena | Spécial n°3- Octobre 2020 ;
- MILEMBA Phidias Ahadi Senge. L'ère coronavirus et ''télétravail'' : leçons françaises pour l'administration (rd) congolaise, Revue scientifique des sciences du langage, lettres, langues & communication, Akofena , spécial N°3- octobre 2020 ;
- MULUMBA BULULU Bobo. Modalités et effets de la réforme des entreprises publiques en RDC. L'exemple de la Société Nationale d'électricité (SNEL) . Konrad Adenauer Stiftung Librairie Africaine D'études juridiques, Volume 15. 2010 ;
- Organisation Régionale Africaine de la Confédération Syndicale Internationale. Les réponses Africaines face à la Crise Sanitaire du Covid-19, le Rôle des Syndicats (Vol 2), Bulletin d'information. Edition spécial N° 010. 2020 **;**
- SANGARE Moussa Moise, L'impact de la Covid 19 sur l'ordre constitutionnel : Réflexion sur le rôle du juge Africain dans la protection des libertés fondamentales, Annales de l'Université de Parakou, Série "Droit et Science Politique", Vol.3, n°2, 2020 ;
- TRUCHET Didier, « Covid-19 : point de vue d'un administrative sanitaire », le blog de Jus Politicum. Revue internationale de droit constitutionnel, 27 mars 2020


## VI- RAPPORTS


- Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA). Etude de base sur la numérisation des services publics dans les pays africains. Rapport final. 2022.
- Banque Africaine de Développement Fonds Africain de Développement. Programme d'appui en réponse A la Crise de la Covid-19 dans les pays du G5 Sahel (Parc Covid-19 – G5 Sahel : Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger, Tchad), 2020 ;
- CAMARA Moussa. Profil épidémiologique des cas de Covid - 19 dans la commune 6 du district de Bamako université des sciences des techniques et des technologies de Bamako, 2021 ;
- CAZENEUVE Jean-René, Contribution du Groupe de travail sur l'impact de la Covid -19 sur les collectivités locales, Rapport, 2020 ;
- CEDEAO et Programme des Nations Unies pour le développement, Impacts socio-économiques de la COVID-19 et le rôle de la gouvernance du risque de catastrophe dans le Sahel occidental et le bassin du lac Tchad. Rapport. 2022 ;
- CGLU. Expérience d'apprentissage en direct : au-delà de la réponse immédiate à la pandémie de Covid-19. Finances : les collectivités territoriales sous pression financière – quelles solutions face à la crise du Covid-19 et au-delà ? Rapport & Note d'apprentissage. 2020 ;
- CHABERT Maurice. Rapport d'Orientation budgétaire, 2020 ;
- Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH). Etude sur les effets de la Crise Multidimensionnelle sur l'exercice du droit à la Sante à Bamako et dans les Régions de Mopti et Ségou au Mali. Rapport. 2021 ;
- GOURAULT Jacqueline, Sébastien LECORNU. Continuité des services publics locaux dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire. Rapport. 2020 ;

- Gouvernement du Québec, ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, Guide pour l'élaboration d'un plan particulier en cas d'épidémie et de pandémie à l'intention des municipalités, 2020 ;
- Groupe de Recherche en économie appliquée et théorique (GREAT), Le sérieux, rapport d'activité 2020, 2021 ;
- Institute International Pour la Démocratie et l'Assistance Electorale. L'Impact de la crise du Covid-19 sur le constitutionnalisme et l'État de droit dans les pays francophones et lusophones d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique Centrale. Rapport analytique du Webinaire , 2020 ;
- Ministère de la Santé et des Affaires Sociales du Mali. Financement additionnel. Projet Réponse d'Urgence Covid 19 mali, 2020 ;
- Nations Unies. Covid-19 et droits humains : « Les droits humains sont indispensables, à la riposte comme à la relance ». Rapport. 2020 ;
- Nations Unies. Analyse rapide des impacts socio-économiques du COVID-19 au Mali. Rapport. 2020 ;
- PUGEAULT Serge. L'action publique locale par temps de crise(s). Guide thématique, 2022 ;
- UNDP. Impacts sanitaires et socioéconomiques de la Covid 19 en République démocratique de Congo : analyse prospective et orientations de la riposte multisectorielle. Rapport. 2020 ;
- Union Africaine(UA). Riposte de l'Afrique à la Covid -19 en matière de Gouvernance. Rapport préliminaire, 2020 ;
- United Cities and local Government of Africa cités et Gouvernements Locaux Unis d'Afrique (UCLG). Impact du Covid-19 sur les ressources financières et les dépenses d'investissement des Collectivités territoriales africaines. Rapport. 2020 ;
- Senat. Mission de suivi de la loi d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19.Rapport. 2020


.

## VII- ETUDES :


- BAUQUET Nicolas. L'action publique face à la crise du Covid-19, Institut Montaigne. Etude. 2020 ;
- BRIKI Imen . Covid-19 et le Droit à la santé. Etude. 2022 ;
- CLEMENT Jessica, ESPOSITO Giovanni, NAISS Pauline. Covid-19 quel impact sur nos communes ? . Etude exploratoire wallonne. Etude. 2020 ;
- COULIBALY Cheibane, La décentralisation au Mali : « le transfert de compétence en difficulté », Fiches Pédagogiques. Etude. 2020 ;
- DELERUE François, JOLLY Edouard, MICHELIS Léa. Covid-19 et mobilisation des forces armées en Europe et aux Etats Unies, Institut de Recherche Stratégique de l'Ecole militaire, 2020 ;
- DIALLO Harouna . Corruption au Mali : Sans volonté politique ?, Friedrich-ebert-stiftung Mali. Etude. 2021 ;
- Documentalistes du CNFP. La crise sanitaire pour les collectivités territoriales. Etude. 2020 ;
- Fédération Internationale des Sociétés de la Croix-Rouge. Contre marées et chaleurs. S'attaquer ensemble aux conséquences humanitaires de la crise climatique, Rapport sur les catastrophes dans le monde, 2020 ;
- Friedrich-Ebert-Stiftung Mali. Covid-19 et emploi au Mali: Quel Impact des mesures sociales et économiques sur les travailleurs?. Etude, 2020 ;

- JAIDANE Riadh, Le maire, acteur local majeur dans la lutte contre le Covid-19P1. Etude. 2020 ;
- KONATE Mamadou, KONE Brahima, CAMARA Idrissa, KEITA Soumaïla . Réaliser le transfert de compétences dans le domaine de la santé. L'expérience de Koulikoro au Mali, Bulletin 383, Amsterdam : KIT Publisher. Etude. 2008 ;
- NIAKATE Mahamadou. Les effets de la Covid-19 sur la gouvernance de la sécurité au Mali Quel rôle et quelles responsabilités pour les acteurs du secteur de la sécurité ? Le Centre pour la gouvernance du secteur de la sécurité, Genève. Etude. 2020 ;
- PONTIER Jean-Marie. La crise sanitaire de 2020 et le droit administratif. Actualité juridique Droit administratif. Etude. 2020 ;
- Secteur de l'Education au Covid-19 Mali. Le financement accéléré de la riposte à la Covid-19 du partenariat mondial pour l'éducation. 2020


**VIII- JURISPRUDENCE :**


- Conseil d'Etat Français du 4 juin 1947, Entreprise Chemin, req. N° 79511.